



Burgener Woeffray Andrea, Ganioz Xavier

Double usage des places de parc dans des parkings souterrains de la Ville de Fribourg

Cosignataires : 12

Date de dépôt : 16.12.2015

DAEC

Dépôt

La Ville de Fribourg est riche en offres d'événements culturels et de restaurants pour tous les goûts. Elle attire dès lors des personnes qui n'ont pas encore découvert les avantages des transports publics ou qui ne peuvent plus compter sur leurs services au-delà d'une certaine heure. Elles prennent donc leur voiture et cherchent une place de stationnement au centre-ville. Certains soirs, également durant la semaine, l'on peut constater un réel stationnement sauvage, notamment dans le quartier d'Alt et autour de la cathédrale.

Un double usage des places de parc et des parkings souterrains (utilisation ouverte au public en soirée) du bâtiment des finances et du bâtiment de la Grenette pourrait certainement améliorer la situation, surtout des habitants et habitantes de ces deux quartiers.

Ces deux parkings sont la propriété de la Caisse de pension de l'Etat et de la société anonyme de la Grenette.

Nous nous adressons donc au Conseil d'Etat pour lui poser les questions suivantes :

1. Le Conseil d'Etat partage-t-il l'avis qu'un double usage des places de parc existantes dans les deux parkings cités amènerait à un avantage double ? Il apporterait un gain bienvenu financier pour les propriétaires et serait un vrai gain de qualité de vie pour les habitants et habitantes.
2. Applique-t-il une telle stratégie pour d'éventuels parkings qui lui appartiennent ?
3. Serait-il-disposé à intervenir, dans le sens de ladite stratégie, auprès du comité de la Caisse de pension de l'Etat et au conseil d'administration Grenette SA dans lesquels il est chaque fois membre ?